

Cfdt:

CHIMIE ÉNERGIE

La Fédération Chimie Energie CFDT couvre les entreprises des branches professionnelles du caoutchouc, de la chimie, des industries électriques et gazières, des instruments à écrire, de la navigation de plaisance, du papier-carton, du pétrole, de la pharmacie, de la plasturgie et du verre. Elle s'engage pour un développement durable qui permette à chacun de vivre décemment, dans le respect de l'environnement. Elle œuvre pour la transition énergétique et soutient activement l'émergence de filières industrielles. Par son action au quotidien, elle contribue à créer les emplois de demain. Pour la FCE-CFDT, l'emploi est une condition clé de la réussite de la transition énergétique mais en aucun cas une variable d'ajustement. Cette transition doit anticiper les mutations industrielles et numériques pour assurer les transitions professionnelles. Elle doit permettre, par le dialogue social, de sécuriser les parcours des salariés et favoriser le développement des entreprises

NOUS CONTACTER

FÉDÉRATION
CHIMIE ENERGIE CFDT
47-49, avenue Simon
Bolivar 75019 Paris
• Téléphone : 01.56.41.53.00
• Site internet :
<http://www.fce.cfdt.fr>
• Courriel :
fce@fce.cfdt.fr

LE GAZ, UNE ÉNERGIE INDISPENSABLE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Pour la FCE-CFDT, le gaz est une énergie incontournable dont le rôle et les qualités intrinsèques ne sont pas suffisamment reconnus et soutenus, non seulement pour accompagner la transition énergétique mais comme une énergie complémentaire à l'électricité. Comme l'indique l'étude récente de l'ADEME, en partenariat avec GRDF et GRT Gaz, « Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 » (janvier 2018), la complémentarité entre les vecteurs gaz et électricité doit être exploitée plus largement.

► Cette complémentarité des réseaux électricité et gaz, couplée aux potentialités offertes par le numérique, doit favoriser une plus grande souplesse de pilotage du réseau. L'intérêt de ces technologies est qu'elles permettent d'utiliser et de valoriser le réseau de gaz très structuré, sûr et performant de la France et de ne pas faire reporter tout le poids de la transition énergétique sur le réseau électrique, ce qui nécessiterait de très gros investissements.

En France, le gaz représente environ 20% de la consommation d'énergie finale : c'est la troisième énergie consommée après le pétrole et l'électricité. Il est utilisé principalement pour le chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires (environ 60% de la consommation), comme matière première ou

source d'énergie dans l'industrie, enfin, dans une moindre mesure pour la mobilité (usage à fort potentiel de développement). De plus, son utilisation dans les centrales thermiques (cycles combinés à gaz) a permis de fournir 8% de la production électrique en 2017 : celles-ci ont été fortement sollicitées pour compenser la baisse de la production hydroélectrique et nucléaire et faire face aux risques de coupures d'électricité au cours des vagues de froid de l'hiver 2016/2017. La FCE-CFDT considère, de ce point de vue, que les cycles combinés gaz jouent un rôle déterminant pour assurer la sécurité et la continuité d'approvisionnement du système électrique, ce qui nécessite de maintenir un parc suffisant de ces centrales en état de fonctionnement. ►►

Pour autant la consommation de gaz devrait baisser dans l'avenir du fait des gains d'efficacité énergétique dans le bâtiment et de l'essor des énergies moins carbonées. Selon l'ADEME, le niveau de demande finale en 2050 en gaz de réseau devrait être de l'ordre de 300 TWh contre 460 TWh aujourd'hui.

Face à cette situation, la FCE-CFDT considère néanmoins que des gisements importants d'activité et de valorisation existent pour le gaz et que la PPE doit mettre en œuvre les politiques de soutien favorisant leur développement :

- ▶ le développement du biogaz ou de biométhane en vue principalement de son injection dans le réseau de gaz naturel existant,
- ▶ les usages de gaz carburant dans les mobilités de demain, qu'elles soient terrestres, maritimes ou fluviales (GNV et bioGNV, GNL et bioGNL)
- ▶ à plus long terme, le « power to gas », c'est-à-dire la conversion de l'électricité excédentaire, notamment d'origine renouvelable, en hydrogène ou en méthane (méthanation), via l'électrolyse de l'eau. L'hydrogène et/ou le méthane produit peuvent ensuite être injectés dans le réseau de gaz, ce qui permet leur stockage, leur transport et leur valorisation par mélange avec le gaz naturel. Ces technologies sont appelées à se développer pour accompagner l'essor des énergies renouvelables et permettre leur plus grande intégration dans le système électrique.

Cette pertinence du gaz à long terme se confirmera d'autant plus que ce vecteur est amené à se décarboner massivement. D'après l'étude ADEME citée plus haut, il existe un gisement potentiel théorique de gaz renouvelable important et pouvant dépasser le niveau de demande attendu en 2050.

LA FILIÈRE BIOGAZ, UNE FILIÈRE D'AVENIR

▶ La FCE-CFDT est favorable au développement rapide et soutenu de la filière biogaz et de la méthanisation qui permet de produire du gaz renouvelable à partir de déchets, notamment agricoles.

Pour la FCE-CFDT, le gisement est important à condition qu'il ne soit pas en concurrence avec d'autres valorisations comme les réseaux de chaleur. Cela suppose d'optimiser au mieux la répartition de la ressource en biomasse entre les différents vecteurs énergétiques (électricité, chaleur ou gaz).

La valorisation la plus adaptée de ce biogaz est l'injection sur le réseau de gaz naturel, après une étape d'épuration pour former du biométhane. Cette injection sur le réseau présente en effet le meilleur rendement.

Les autres valorisations du biogaz et/ou du biométhane sont la production de chaleur sur place ou en réseau de chaleur et la valorisation sous forme d'électricité. Enfin, le biogaz peut être utilisé pour produire du carburant (Gaz Naturel Véhicule, GNV ou bioGNV).

La méthanisation permet la production de digestats qui peuvent être utilisés pour la fertilisation des terres agricoles et se substituer à des engrais chimiques. Un arrêté du 13 juin 2017 a sorti la plupart de ces digestats du statut de déchet. La valorisation économique du procédé est donc complète.

Les leviers d'action pour favoriser le développement de la filière biogaz reposent sur l'allègement des normes d'injection, des mécanismes de financement du rebours, la simplification des procédures pour réduire les délais de réalisation des projets, le cautionnement des prêts bancaires, et enfin, des incitations à la collecte des déchets alimentaires. La lisibilité des politiques mises en œuvre devrait permettre une réduction des coûts liée à une augmentation du nombre de projets et leur standardisation.

Les injections de biométhane dans le réseau pourraient être facilitées par un assouplissement de la réglementation en matière de gaz porté : en effet, les installations de méthanisation se trouvent souvent dans des territoires éloignés du réseau de gaz, ce qui entraîne des coûts de raccordement importants. Une solution serait d'autoriser le transport du biométhane vers les points d'injection, après liquéfaction ou compression ▶▶▶

LE GAZ, UNE ÉNERGIE INDISPENSABLE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La filière biogaz peut créer des emplois dans les territoires puisqu'elle se substitue à de l'importation d'énergie (jusqu'à 17000 emplois directs d'ici 2030, selon certains scénarios). Un développement d'une filière professionnelle et/ou de formations associées reste nécessaire avec les industriels du secteur. La maintenance des installations constitue également un vivier d'emplois non négligeable. Enfin, si une baisse de la consommation est à attendre pour le chauffage au gaz, le biogaz permettra de mieux rentabiliser le réseau et de conserver les emplois dans le secteur. Cela contribuera à un coût d'utilisation du réseau plus faible, bénéfique pour le consommateur.

► Pour améliorer l'acceptabilité des projets de biogaz, il est nécessaire que les projets se multiplient et que des campagnes de communi-

cation à destination du grand public soient menées pour promouvoir les projets et lever les réticences et/ou les craintes à leur égard. Il est également impératif d'organiser très en amont une concertation large afin de limiter les recours et contentieux.

Le financement est une question centrale sous l'angle de l'apport des banques et de la mise en place d'un dispositif *ad hoc* de garantie des prêts bancaires. D'autre part, la mise en place d'un tarif de rachat attractif et stable (sur le modèle des installations de production électrique renouvelables) est une condition indispensable. Les procédures administratives doivent être fortement allégées afin que les projets ne mettent pas plusieurs années pour sortir de terre. Une aide à l'ingénierie doit être structurée, notamment pour les agriculteurs et les petites structures. ►►

LE GAZ CARBURANT, UN RÔLE À JOUER DANS LA MOBILITÉ DU FUTUR

► En matière de transport, la FCE-CFDT plaide pour que le vecteur gaz, notamment sous sa forme renouvelable (bioGNV), soit considéré comme une option crédible pour une partie des usages routiers, en complémentarité avec l'électricité.

La FCE-CFDT préconise la constitution d'une filière bioGNV complète allant de la méthanisation à la ferme jusqu'au gaz carburant dans les transports, en particulier pour les poids-lourds, les flottes de bus et de véhicules d'entreprises, pour lesquels l'électricité ne semble pas la solution la plus adaptée. Ce recours au gaz carburant présente également un intérêt en termes de santé publique et de qualité de l'air, puisque le GNV n'émet pas de particules fines contrairement au diesel. Par ailleurs, le bio GNV s'inscrit pleinement dans l'objectif annoncé par le gouvernement, dans le Plan Climat, de mettre fin à la vente de véhicules essence et diesel à l'horizon 2040

De la même manière, l'utilisation du Gaz Naturel Liquéfié (GNL), devrait être vivement encouragée dans le transport maritime et fluvial, en raison du durcissement des réglementations sur les émissions d'oxyde de soufre (SOx). Le GNL, moins émetteur de SOx et peu coûteux, constitue une solution intéressante à la fois sur

le plan technique et sur le plan économique.

Cette reconnaissance du gaz dans la mobilité du futur passe par la levée des différentes barrières réglementaires et/ou par des incitations fiscales afin de rattraper le retard de la France sur ses voisins, tels que l'Italie et l'Allemagne. Une révision de la fiscalité écologique (par exemple, une modulation de la contribution climat-énergie en fonction des performances environnementales) pourrait être envisagée.

La mise en place d'un réseau de distribution publique est le préalable indispensable au développement d'un parc de véhicules roulant au GNV. Aujourd'hui, le parc compte environ 13000 véhicules en France, limité aux segments des bus, bennes à ordures et des flottes d'entreprise. La France comptait seulement 60 stations d'avitaillement publiques en 2016, contre 1186 en Italie et 840 en Allemagne. Comme en Italie, où la compagnie IVECO fabrique des poids lourds et tracteurs fonctionnant au GNL, les constructeurs automobiles français devraient être incités à investir dans cette voie, qui peut être un complément utile au développement des véhicules électriques. ►►

LE STOCKAGE DU GAZ, UN IMPÉRATIF POUR NOTRE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

► La FCE-CFDT demande que le stockage de gaz soit pérennisé et conforté, tant au plan du principe, de la prise en charge financière par l'ensemble de la filière des fournisseurs, que dans l'intégrité physique de ses sites.

Le stockage permet en effet de livrer des volumes stables de gaz tout au long de l'année. Du point de vue de la stratégie énergétique du pays, il pallie les défaillances techniques ou politiques, il donne une marge d'initiative et de manœuvre qui peut éviter une trop grande dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de producteurs. Il contribue à l'équilibre des approvisionnements, exerçant un véritable rôle de tampon entre l'approvisionnement et la forte variation des besoins en cours d'année. Enfin, il contribue au développement des énergies renouvelables en assurant une continuité d'approvisionnement durant les creux de production de ces énergies.

La FCE-CFDT défend la mise en oeuvre des dispositifs de stockage, qui permettent d'assurer la sécurité d'approvisionnement de façon permanente et de faire face aux pointes de consommation, en particulier en cas de mises à l'arrêt d'une partie du parc électronucléaire, comme cela s'est produit pendant l'hiver 2016-2017. Ces stockages doivent couvrir le risque 2% (risque d'hiver froid et long tel qu'il ne s'en produit que deux fois par siècle) et ils doivent pouvoir monter jusqu'à 100% de remplissage pour couvrir les éventuels besoins de production d'électricité à partir du gaz.

Dans cette optique, il est nécessaire de garantir que les coûts de stockage soient couverts par le prix de vente et de prendre en compte le coût des

stockages mis sous cocon, qui représentent une charge financière lourde dans les coûts d'exploitation. La France pourra ainsi à la fois sécuriser l'approvisionnement du pays de manière définitive et celui des pays voisins, comme l'Allemagne, qui seront moins dépendants de la Russie. ►►►

En conclusion :

La FCE-CFDT est convaincue de la contribution indispensable du gaz pour répondre aux besoins énergétiques de la France et de l'Europe, dans le respect des contraintes environnementales.

Il est l'une des énergies de la transition :

- pour ses capacités à réduire les émissions de CO₂ et de particules fines,
- pour ses facilités de stockage et de transport,
- pour son faible coût de mise en oeuvre, les réseaux étant déjà réalisés et disponibles
- pour ses nombreuses qualités intrinsèques
- pour sa complémentarité avec l'électricité.
- pour sa contribution majeure à l'emploi en France (près de 50 000 emplois directs tous secteurs réunis)

La France, pays central de l'Europe de l'Ouest, a l'avantage de bénéficier d'une infrastructure gazière et d'un réseau de stockage performants et forgés au fil des ans. De plus, la France dispose de ressources potentielles conséquentes en biomasse, tant agricole que forestière.

Elle peut envisager son indépendance énergétique gazière à l'horizon 2050, grâce au développement résolu de la filière biogaz. Cette infrastructure gazière et ces atouts constituent un investissement considérable dont doit profiter le pays. Enfin, le gaz représente un gisement d'emplois non délocalisables qui doit être pérennisé et conforté.

Oui, le gaz a toute sa place pour une transition énergétique durable en France et en Europe !